## Les subsides

Je peux également comprendre la préoccupation du député quand il constate que des bénévoles viennent offrir leurs services à notre parti, puisque les libéraux payaient leurs partisans pour faire la même chose. Le député a demandé au cours de son exposé si le Canada pouvait s'offrir un gouvernement de ce genre. Je veux lui demander plus précisément ce qu'il préfère. Préfère-t-il un gouvernement libéral qui a augmenté les dépenses gouvernementales au titre de la publicité qui sont passées de 47 millions de dollars en 1982-1983 à 67 millions en 1983-1984 et à 77.5 millions en 1984-1985 à un gouvernement tel que le gouvernement conservateur qui accorde un contrat à une agence de publicité qui recommande d'abandonner cette publicité afin d'épargner les deniers publics. Le député dira-t-il à la Chambre et aux Canadiens si, d'après lui, un gouvernement qui majore ses frais de publicité de 47 à 77.5 millions de dollars est digne de confiance ou s'il ne faut pas préférer un gouvernement qui accorde un contrat à une société qui recommande d'interrompre certaines campagnes parce que c'est un gaspillage de fonds publics? Que préfère le député?

- M. Johnston: Monsieur le Président, le député de Simcoe-Nord (M. Lewis) a réussi à faire une très habile diversion. Il sait que, à titre de président du Conseil du Trésor qui a mis en application le rapport de la Commission Lambert, personne plus que moi ne veut que les contribuables canadiens en aient pour leur argent. Là-dessus, nous sommes tout à fait d'accord.
- M. Lewis: Mais vous étiez minoritaire au sein du gouvernement libéral.
- M. Johnston: Là n'est pas la question. Si le ministre des Approvisionnements et Services (M. Andre) est capable, dans l'exercice de ses fonctions, d'économiser l'argent des contribuables et de fournir un bon service, c'est parfait. En ce qui concerne l'éditorial du *Toronto Star*, qui semble s'être glissé dans le préambule de la question, tout ce que je peux dire c'est que je n'avais jamais pensé que je verrais le jour où un député conservateur citerait le *Toronto Star* comme une source digne de foi. Cela doit être le côté progressiste.

Je voudrais maintenant poser au député une question à laquelle il n'est pas obligé de répondre. Vous vous rappellerez, monsieur le Président, que le ministre des Approvisionnements et Services a attrapé une extinction de voix à force de se féliciter d'avoir économisé \$500,000. Je vois qu'il est maintenant à la Chambre. Je ne peux pas retrouver le passage dans le hansard, mais je me souviens bien avoir entendu le ministre dire qu'il avait économisé une tonne d'argent aux contribuables. Il hoche la tête, peut-être pour confirmer que c'est bien ce qu'il avait dit.

- M. Andre: Cinq cent mille dollars par an.
- M. Johnston: Il a utilisé l'expression «une tonne d'argent». Si j'avais le temps, je demanderais au ministre des Approvisionnements et Services si l'augmentation de 2 millions de

dollars du budget du cabinet du premier ministre (M. Mulroney) représente quatre tonnes d'argent. C'est tout autant une diversion que la question du député de Simcoe-Nord.

- M. Hawkes: Monsieur le Président, j'ai une brève question à poser au député. En tant qu'ancien président du Conseil du Trésor, pourrait-il nous dire avec précision quelles étaient les directives ou les méthodes pour examiner tous les contrats accordés sans soumission à des parents par alliance? Quel était le système en place lorsqu'il était ministre pour examiner tous les contrats afin de voir s'ils n'étaient pas accordés à des parents par alliance?
- M. Johnston: Monsieur le Président, les directives se trouvent dans les règlements de la Direction de la politique administrative du Conseil du Trésor. Le ministre des Approvisionnements et Services peut les avoir. Pour être tout à fait franc, je ne rappelle pas une directive qui viserait en particulier les parents par alliance. Je ne pense pas que la question soit là. La question, ce sont les directives sur les conflits d'intérêts. La question est de savoir pourquoi la société de M. Robson, qui a travaillé au cabinet du ministre et n'a jamais signé la directive relative aux conflits d'intérêts, a reçu ce contrat. S'il avait signé cette directive, le député sait très bien qu'il aurait été lié et n'aurait pas pu traiter avec ce ministère ou un de ses organismes pendant une période de deux ans. Voilà le problème que posent les directives.

En outre, le particulier en question, comme je l'ai signalé dans mes observations, a eu accès à des documents confidentiels, dans ce bureau, ce qui n'est absolument pas normal. J'espère que le député de Calgary-Ouest (M. Hawkes) conviendra avec moi que nous ne pouvons pas nous permettre de laisser une foule de réprésentants du secteur privé, de gens qui sont au service de sociétés privées, envahir les cabinets des ministres pour les aider dans ce secteur délicat, sans être assujettis aux directives sur les conflits d'intérêts. De toute façon, ce n'est pas leur place, avec ou sans les directives.

- M. Hawkes: En tant qu'ancien président du Conseil du Trésor, le député a-t-il conseillé au gouvernement de faire examiner tous les contrats accordés par tous les fonctionnaires du pays, pour vérifier s'ils ne favorisent pas des parents par alliance de ministres du cabinet? Est-ce, à son avis, une proposition pratique et réalisable, compte tenu de ses années d'expérience?
- M. Johnston: Je comprends que le ministre des Approvisionnements et Services a une importante charge de travail, mais j'espère que le député de Calgary-Ouest ne cherche pas à justifier ainsi le contrat consenti à Lawson Murray et qui n'est, selon les propres porte-parole du ministère, qu'une mesure de favoritisme. Le député de Calgary-Ouest ne cherche certainement pas à prouver à la Chambre et aux Canadiens, compte tenu des faits dont nous avons eu connaissance, que les intéressés ne savaient pas qui travaillait pour la firme Lawson Murray et quels rapports elle avait avec le ministre.